



PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 09 DECEMBRE 2019

PV\_10-2019

Nombre de conseillers en exercice : 08  
De présents : 07  
De pouvoirs : 01  
De votants : 08  
Convocation du : 03/12/2019  
Affiché le : 03/12/2019

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 09 décembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean ETIENNE, Maire.

**Présent(s)** : Jean ETIENNE, Michel DENIS, Gaëlle FLEURY, Caroline DESCHAISES Yohann PAINOT, Sylvie SANTINI et Dominique WEISSER.

**Absent(s) excusés(s)** : Mickaël YVON avec pouvoir à Jean ETIENNE

**Absent(s)** : néant

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de huit, il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Mme Gaëlle FLEURY a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

En outre il a été décidé d'adjoindre à cette secrétaire, en qualité d'auxiliaire pris en dehors du conseil, la secrétaire de mairie, Mme Valérie BOISSELET, qui assistera à la séance, mais sans participer aux délibérations.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du 04 novembre 2019 n'apportant pas d'observation, celui-ci est adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire demande d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- **Commande publique – Marché de travaux / travaux d'embellissement, d'aménagement et sécurisation du bourg / avenant n°2**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette demande.

ORDRE DU JOUR

70-2019/01 – Redevance Orange 2019

71-2019/02 – Rénovation énergétique de la mairie et d'un locatif / demande de subvention à l'Etat (DETR-DSIL)

72-2019/03 – Demande de financement – ouverture d'une ligne de trésorerie / rénovation énergétique des locatifs communaux

73-2019/04 – Renouvellement bail rural à clauses environnementales

74-75-76-2019/05 – Révision des tarifs communaux

77-2019/06 – Commande publique – Marché de travaux / travaux d'embellissement, d'aménagement et sécurisation du bourg / avenant n°2

Informations diverses

- Décision du Maire, prises en vertu de la délégation de certaines de ses attributions (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)
- Informations diverses

## **70/2019 – REDEVANCE ORANGE 2019**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à émettre un titre de recette de 476.07 € correspondant à la redevance annuelle et selon les valeurs réactualisées de 2016, pour occupation du domaine public.

## **71/2019 – RENOVATION ENERGETIQUE DE LA MAIRIE ET D'UN LOCATIF IMPASSE REVERSEAU / DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT (DETR – DSIL)**

Annexe à cette délibération : plan de financement

La commune de Saint Denis du Payré envisage la rénovation énergétique de la mairie ainsi que du locatif attenant au 2 Impasse Reverseau.

Afin de mener à bien ce programme, la Commune de Saint Denis du Payré sollicite l'ensemble des subventions possibles pour ce projet, et ce dans la limite du montant total hors taxes des travaux, à savoir, 147 400€.

### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents décide de**

- **DEMANDER** une aide financière auprès de l'Etat, dans le cadre de la DSIL ou DETR le plus élevé possible,
- **APPROUVE** le plan de financement présenté qui sera joint à la demande auprès de l'Etat,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

## **72/2019 – DEMANDE DE FINANCEMENT – OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE / RENOVATION ENERGETIQUE DES LOCATIFS COMMUNAUX**

La Commune de Saint Denis du Payré souhaite disposer d'une ligne de trésorerie de 200 000 € suite au marché de travaux concernant la rénovation énergétique des locatifs communaux.

Une consultation a été réalisée auprès du crédit Agricole.

Monsieur le Maire expose l'offre proposée.

Opération : Ligne de trésorerie

Montant : 200 000 €

Durée : 1 an

Préteur : Crédit Agricole Atlantique Vendée

Taux : 0.65%

Frais de dossier : 200 €

Commission d'engagement : 0.15 %

Monsieur le Maire se retire du vote.

### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres votants, décide de :**

- **SE PRONONCER** favorable sur l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 € auprès de la banque du crédit Agricole atlantique Vendée ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le contrat formalisant cette ligne de trésorerie à savoir, le montant, le taux, la durée, les modalités d'encaissement et de remboursement.

## **73/2019 – RENOUVELLEMENT DU BAIL RURAL A CLAUSES ENVIRONNEMENTALES**

Monsieur le Maire informe que le bail rural instauré entre la commune de Saint Denis du Payré et Mr VARENNES Jacky concernant la parcelle ZM 41 arrive à son terme le 25 décembre 2019.

Par conséquent, il est nécessaire d'établir les nouvelles conditions du bail à compter du 25 décembre 2019.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'établir un nouveau bail à ferme de la façon suivante :

- Le nouveau bail prendra effet à compter du 25 décembre 2019, la durée du bail est de neuf années entières et consécutives, par période de 3 ans soit un fermage annuel par hectare de 103.08€ payable en une seule fois le 25 décembre ainsi que les charges afférentes qui incombent au locataire.  
Le bail est révisable chaque année selon l'indice des fermages ;
- Autorise Monsieur le Maire à passer acte de bail aux conditions de prix énoncées ci-dessus ;
- Le locataire devra se référer au Décret ministériel n° 2002 – 868 du 3 mai 2002 portant création de la Réserve Naturelle du marais communal de St Denis-du-Payré (Vendée).

### **Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal :**

- décide d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

**74/2019- TARIFS MUNICIPAUX 2020 / SALLES COMMUNALES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de réviser les tarifs des salles communales pour l'année 2020. Il propose de ne pas augmenter les tarifs des salles pour 2020.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, adopte la proposition de Monsieur le Maire et fixe les tarifs comme suit à partir du 1er janvier 2020 :**

	Habitants commune		Habitants hors commune		Associations locales	
	ÉTÉ	HIVER	ÉTÉ	HIVER	ÉTÉ	HIVER
<b>Salle Les Pictons - Préau</b> Lundi au Vendredi (hors week-end) 1 jour	125 €	170 €	195 €	240 €	30 €	40 €
<b>Salle Les Pictons – Préau</b> Samedi et dimanche (week-end) 2 jours	175€	220€	350€	400€	30€	40€
<b>Vin d'honneur ½ journée</b> (sépulture...)	50€					
<b>Réunion</b>					Gratuit	Gratuit
<b>Location de verres</b>	10 €	10 €	10 €	10 €	Gratuit	Gratuit
<b>Location vaisselles</b>	50 €	50 €	50 €	50 €	Gratuit	Gratuit
<b>Caution</b>	300 €		400 €		300 €	

**75/2019 – TARIFS MUNICIPAUX 2020 /PHOTOCOPIES ET TELECOPIES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de réviser les tarifs photocopies et télécopies pour l'année 2020. Il propose de ne pas les augmenter pour 2020.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, adopte la proposition de Monsieur le Maire et fixe les tarifs comme suit à partir du 1er janvier 2020 :**

<i>FORMAT</i>	<i>TARIFS</i>
Format A4*	0.20 €
« « (recto verso)	0.30 €
Format A3*	0.40 €
« « (recto verso)	0.50 €
TELECOPIE	0.50 €
Matrice cadastrale (A4) – Noir et blanc	2.00 €
Plan cadastral (A4) – Noir et blanc	2.50 €
Plan cadastral (A4) - Couleur	5.00 €

**ASSOCIATIONS LOCALES**

(Tarif réduit)

<b>FORMAT</b>	<b>TARIFS</b>
Format A4*	0.10 €
« « (recto verso)	0.15 €
Format A3*	0.20 €
« « (recto verso)	0.30 €
<b>Associations extérieures</b>	<b>Tarif normal</b>

**76/2019 – TARIFS MUNICIPAUX 2020 /CIMETIERE ET TAXES FUNERAIRES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de réviser les tarifs funéraires pour l'année 2020. Il propose de ne pas augmenter les tarifs funéraires pour 2020.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, adopte la proposition de Monsieur le Maire et fixe les tarifs comme suit à partir du 1er janvier 2020 :**

## Les concessions

Concessions traditionnelles en pleine terre ou en caveau	Tarifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2020
Concession temporaire de 50 ans	60.00 € le m <sup>2</sup>
Concessions au Jardin du Souvenir	Tarifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2020
Concession temporaire de 50 ans (1m <sup>2</sup> ) avec couvercle et regard compris	120.00 € le m <sup>2</sup>

## Les Taxes communales

Taxes communales	Tarifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2020
Ouverture de fosse ou caveau	30.00 €
Exhumation d'un corps	30.00 €
Ouverture de caveau pour urne cinéraire	30.00 €
Dispersion de cendres au jardin du souvenir	30.00 €

## Les Plaques

Plaques destinées à l'expression de la mémoire	Tarifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2020
Plaque pour livre du souvenir non gravée	20 €

**77/2019 – COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉS PUBLICS – TRAVAUX D'EMBELLISSEMENT, D'AMENAGEMENT ET SECURISATION DU BOURG – AVENANT N°2**

**Considérant** la délibération n°47-2019 en date du 19 juillet 2019 relative à l'attribution des marchés de travaux pour l'embellissement, l'aménagement et la sécurisation du bourg de St Denis du Payré, pour un montant de 40 917.00 € HT,

Considérant la délibération n°55-2019 en date du 23 septembre 2019 relative à l'avenant n°1 pour des travaux supplémentaires d'accessibilité autour de l'église,

**Considérant** des travaux supplémentaires liés à l'embellissement du pourtour de l'église, modifiant le marché en moins-value ou en plus-value,

**Considérant** l'avenant n°2 préparé,

**Considérant** le montant total des travaux,

Monsieur le Maire présente ce jour, l'avenant au marché de travaux pour l'embellissement, l'aménagement et la sécurisation du bourg de St Denis du Payré :

Lot	Entreprise	Montant HT Base	Avenant HT	Nouveau montant	Variation par rapport au montant initial
	<b>Marché global</b>	<b>48 586.00 €</b>	<b>500.00 €</b>	<b>49 086.00 €</b>	<b>+1.03%</b>
Lot n°1	EIFFAGE	19 348.00 €	0.00 €	19 348.00 €	
Lot n°2	CAJEV	29 238.00 €	500.00 €	29 738.00 €	

Nouveau montant du marché : **49 086.00 €**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer au sujet de l'avenant aux marchés de travaux et de l'autoriser à le signer.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, décide de :**

- **APPROUVER** l'avenant au marché de travaux pour les travaux d'embellissement, d'aménagement et de sécurisation du bourg de St Denis du Payré,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**Décision du maire, prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal de certaines de ses attributions (article L.2122-22 du CGCT)**

Droit de préemption urbain

Néant

Marchés publics à procédure adaptée </ =4 000 €HT

Néant

Personnel communal

Néant

**INFORMATIONS DIVERSES**

Electricité au restaurant « Les Grandes tables du Marais » : Mr le Maire rappelle au Conseil municipal le problème des factures d'électricité du restaurant qui étaient conséquentes dû au compteur jaune.

Il informe que le compteur jaune vient d'être changé pour un compteur bleu afin d'avoir un tarif moindre. Le Conseil municipal avait accepté de faire payer à Mme SOREL pour les mois de juillet, août et septembre 2019 la somme de 772.81 €. Par contre, il reste encore les mois d'octobre et novembre 2019 à régulariser. Le Conseil municipal accepte sur les mêmes bases que les autres mois, de faire un titre à Mme SOREL de 472.68 € qui correspond au mois d'octobre et novembre 2019.

A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019, les factures d'électricité du restaurant seront payées par Mme SOREL.

Date du repas de fin d'année : Une proposition sera faite au restaurant de St Denis du Payré soit pour le vendredi 24 janvier 2020 ou le vendredi 7 février 2020.

Point sur les locatifs : Début du désamiantage du 9 décembre 2019 au 20 décembre 2019. Les travaux commenceront début janvier et devront se terminer pour le 1<sup>er</sup> avril 2020.

Cérémonie de la Sainte Barbe : La cérémonie se déroulera le samedi 21 décembre 2019 à 16h00 à la salle culturelle « Les Pictons ».

Date vœux du Maire : le 05 janvier 2020 à 11h00

**Le prochain conseil municipal est prévu le lundi 27 janvier 2020 à 20h00.**

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h45

Le Maire,  
Jean ETIENNE

Le Secrétaire de séance,  
Gaëlle FLEURY